

Comité de suivi #1

21 décembre
2022



Ordre du jour

- **Accueil et tour de table**
- **Présentation des principes du comité de suivi**
- **Le programme PariSanté Campus**
 - Le bilan de la concertation, les engagements du maître d'ouvrage, le planning projet et les évolutions du projet depuis la concertation
 - Echanges avec les participants
- **Prochaines étapes**
 - Le prochain comité de suivi
 - Réactions et propositions des participants

Durée totale : 2h



ACCUEIL

Claire Giry
Directrice générale de la
recherche et de l'innovation
Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche



TOUR DE TABLE



Organisation de la maîtrise d'ouvrage

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROGRAMME
Porte le projet en lien avec le Ministère de la Santé et de la Prévention

PARISANTÉ CAMPUS

Définit le contenu scientifique du programme (recherche, innovation) et anime les activités scientifiques du futur campus

EPAURIF

Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du programme, sur les aspects immobiliers et programmation. Met en œuvre le volet concertation préalable

PariSanté Campus est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) créé début 2021 pour coordonner les différents partenaires publics associés au programme, et articuler au mieux leur coopération, dans le cadre du programme, et notamment leurs relations avec les partenaires privés (grands groupes, start-up).
Les opérateurs du GIS sont : l'INSERM, PSL, Inria, l'ANS et le HDH, accompagnés de leurs deux ministères de tutelle, le MESR et le MSP.



1 LE COMITE DE SUIVI



Le comité de suivi : principes

- Un **engagement** du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation.
- Un **lieu d'information et de dialogue**, un **espace de d'échanges** permettant de trouver des solutions partagées avec les différentes parties prenantes.
- Un **rôle consultatif**, et non exécutif.
- Par ses **recommandations et ses avis**, le **comité contribue aux choix et aux orientations** que prendra le maître d'ouvrage du projet.

Les objectifs du comité de suivi

- Présenter régulièrement l'avancement des études et les évolutions du projet
- Recueillir les attentes du public
- Suivre les engagements du maître d'ouvrage

Le comité de suivi : le choix des membres

- 3 collèges : riverains, associations, élus.
- Appel à candidature auprès des riverains :
 - Annonce : affiches, réseaux sociaux, site internet, réunion publique du 05/07/22
 - 14 candidatures (toutes retenues)
- Élus désignés par les Maires
- Associations recrutées en lien avec les mairies



PROGRAMME PARISANTÉ CAMPUS
RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN HÔPITAL
D'INSTRUCTION DES ARMÉES DU VAL-DE-GRÂCE
MAÎTRE D'OUVRAGE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (MESR)

CANDIDATEZ AU COMITÉ DE SUIVI DE PARISANTÉCAMPUS !

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site internet
concertation-parisantecampus.fr

LE COMITÉ DE SUIVI EST OUVERT À TOUS LES CITOYENS, SUR CANDIDATURE. LANCEMENT PRÉVU À L'AUTOMNE 2022 !

VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARTIE DU COMITÉ DE SUIVI ? CANDIDATEZ !

- via le formulaire en ligne sur concertation-parisantecampus.fr
- ou par email : contact@concertation-parisantecampus.fr

Date limite de candidature : 15 septembre 2022

Temps d'échanges



2 PROGRAMME PARISANTE CAMPUS



Concertation préalable : recommandations des garantes (1/2)

Portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s :

1. Publication de l'état initial de l'environnement - *Fait*
2. Etablir un plan de mobilité – *En cours*
3. Associer la communauté scientifique environnementale aux travaux environnementaux – *Prévu ultérieurement*
4. Travailler sur la dimension paysagère du site – *En cours*
5. Intégrer dans le cahier des charges du concessionnaire les avis des parties prenantes et les recommandations des parties prenantes – *Prévu ultérieurement*
6. Suivre les engagements pris lors de l'atelier « enjeux socio-économiques » - *Fait*
7. Faire monter en connaissance les parties prenantes et associer régulièrement les riverains, les futurs usagers de PariSanté Campus - *Fait*



Concertation préalable : recommandations des garantes (2/2)

Portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s:

8. **Publier le périmètre précis du projet - *Fait***

9. Veiller à une collaboration étroite entre les divers occupants du site du Val-de-Grâce notamment le ministère des armées – *En cours*

10. Organiser des modalités du suivi particulières, en articulant mieux les dimensions des programmes immobilier et scientifique – *Prévu ultérieurement*

11. **Maintenir le site internet de la concertation actif et ouvert et veiller à répondre aux nouvelles questions et à étudier les observations et poursuivre l'information des publics - *Fait***

12. Expliquer les variables, critères, hypothèses, du scénario choisi – *En cours*

13. **Mettre en place un comité de suivi - *Fait***

14. **Publier le rapport ainsi que la réponse du maître d'ouvrage - *Fait***



Concertation préalable : les points saillants des contributions

- Des remarques, questions et propositions qui ont principalement porté sur le **projet immobilier**
- Un **public vigilant quant aux impacts** du projet
- Des demandes de précisions sur le programme scientifique
- Quelques interrogations sur la **gouvernance, le financement et le planning**
- Des remarques ponctuelles sur le dispositif de **concertation**

Quelques chiffres

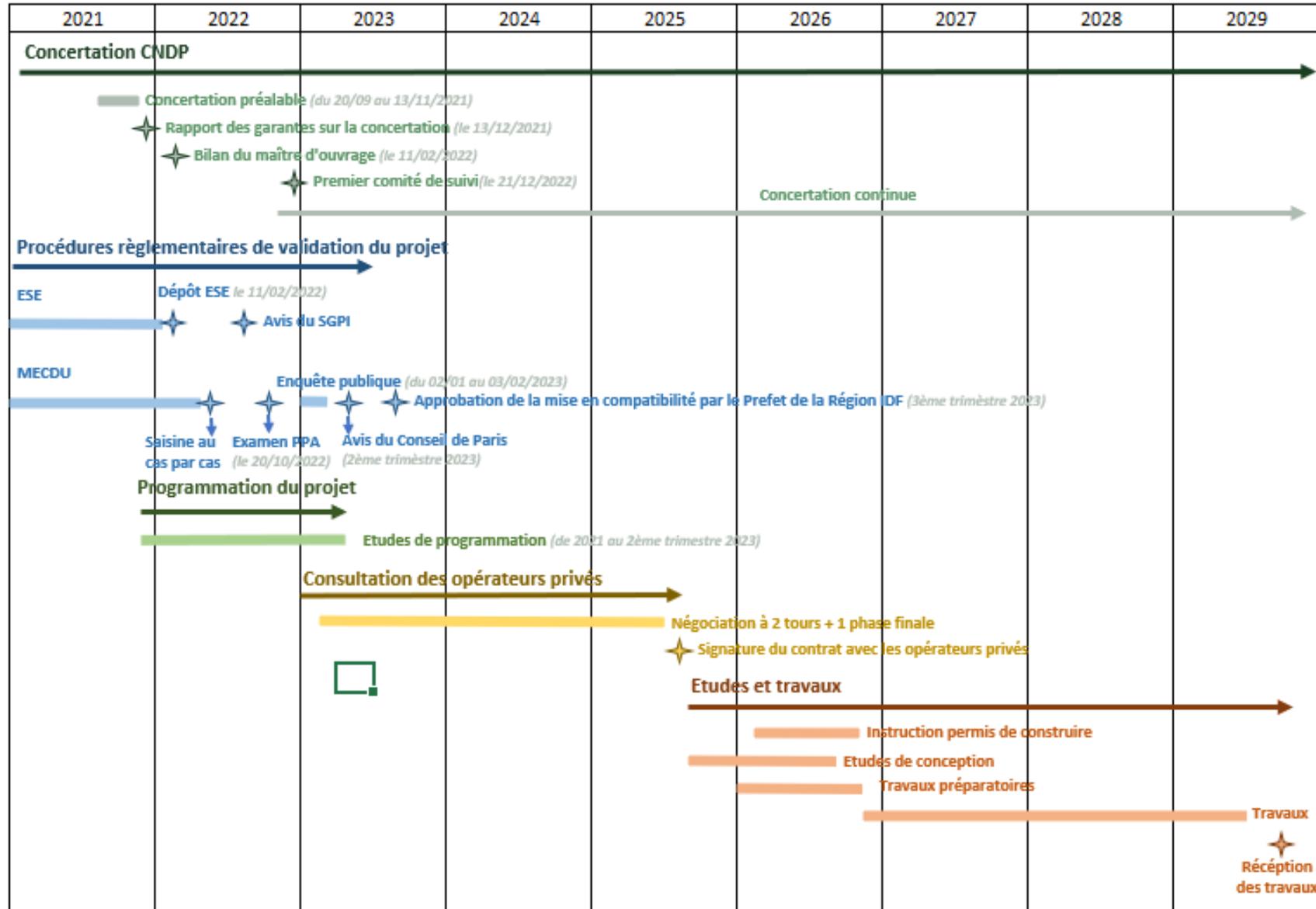
14 rencontres
560 participants au total
137 contributions
recueillies

Concertation préalable : engagements du maître d'ouvrage

- **Continuer d'associer le public** à la définition du programme PariSanté Campus.
- Garantir une vigilance constante à la **sécurité des données de santé**.
- Intégrer dans la suite des études les **propositions du public** sur le projet immobilier.
- Poursuivre les échanges avec le ministère des Armées, la Préfecture de Région et la Ville de Paris au sujet de **l'accès au public à la partie historique** du site et son articulation avec le programme PariSanté Campus.
- Veiller à la qualité du dispositif d'information et de communication qui sera mis en place en **phase chantier**.



Planning prévisionnel du projet

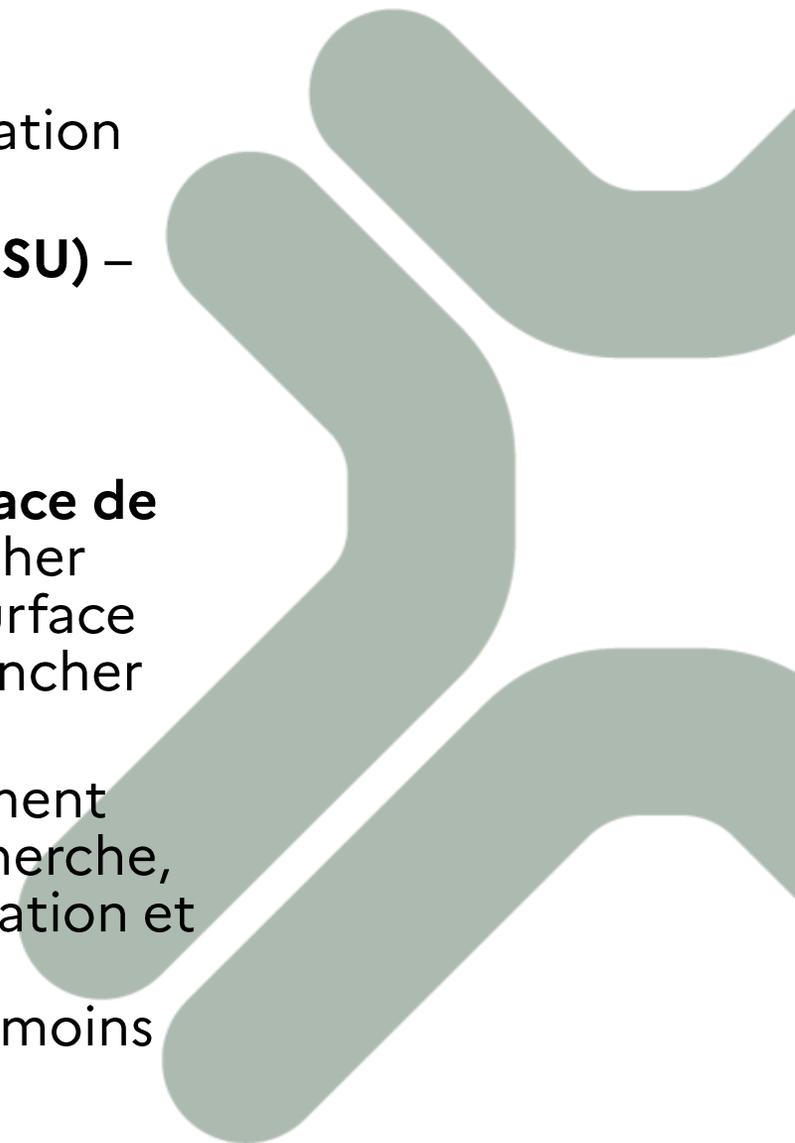


Les études menées à ce stade

- L'état **phytosanitaire** des arbres existants (étude Sylvavenir 2021)
 - Les enjeux **écologiques** (étude BIOTOPE 2021)
 - Enjeux **patrimoniaux** (étude agence AVEC)
 - L'analyse de la **palette végétale** en place (étude DVA)
 - La **desserte** du site
 - Les effets sur l'environnement naturel : le **climat** + études en cours sur la perméabilité des sols, la végétation, les matériaux, la gestion des eaux, etc
 - Les effets prévisionnels sur l'**environnement humain** (amiante et plomb, environnement acoustique et qualité de l'air)
 - L'étude **socioéconomique**
- 

L'enquête publique de mise en compatibilité du PLU

- **Du 2 janvier au 3 février 2023**
- Evolution des documents d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet :
 - **Passage de la zone urbaine de grands services urbains (UGSU)** – qui permettra notamment d'intégrer les programmes de laboratoires, hôtel d'entreprises, bureaux, espaces d'enseignement au projet - **en zone urbaine générale (UG)**
 - **Exclusion de la règle qui interdit l'augmentation de la surface de plancher d'activité économique** quand la surface de plancher d'habitation initiale est nulle et lorsque, sur le terrain, la surface de plancher totale après travaux dépasse la surface de plancher initiale (article UG.2.2.1 du PLU)
 - **Création d'un périmètre de localisation** pour un « Équipement accueillant des activités d'enseignement supérieur, de recherche, de valorisation et d'appui à la recherche, ainsi que d'innovation et d'accompagnement des jeunes entreprises, dédiées au numérique pour la santé sur une surface de plancher d'au moins 34 000m² »



L'enquête publique de mise en compatibilité du PLU

Permanences de la commissaire enquêtrice

Mardi 03/01 de 14h à 17h à la mairie du 5^{ème} arr.

Samedi 14/01 de 9h à 12h sur le marché de Port Royal

Jeudi 26/01 de 16h à 19h à la mairie du 5^{ème} arr.

Vendredi 03/02 de 14h à 17h à la mairie du 5^{ème} arr.

Réunion publique

Mardi 24/01 de 19h à 21h – salle des fêtes de la mairie du 5^{ème} arr.

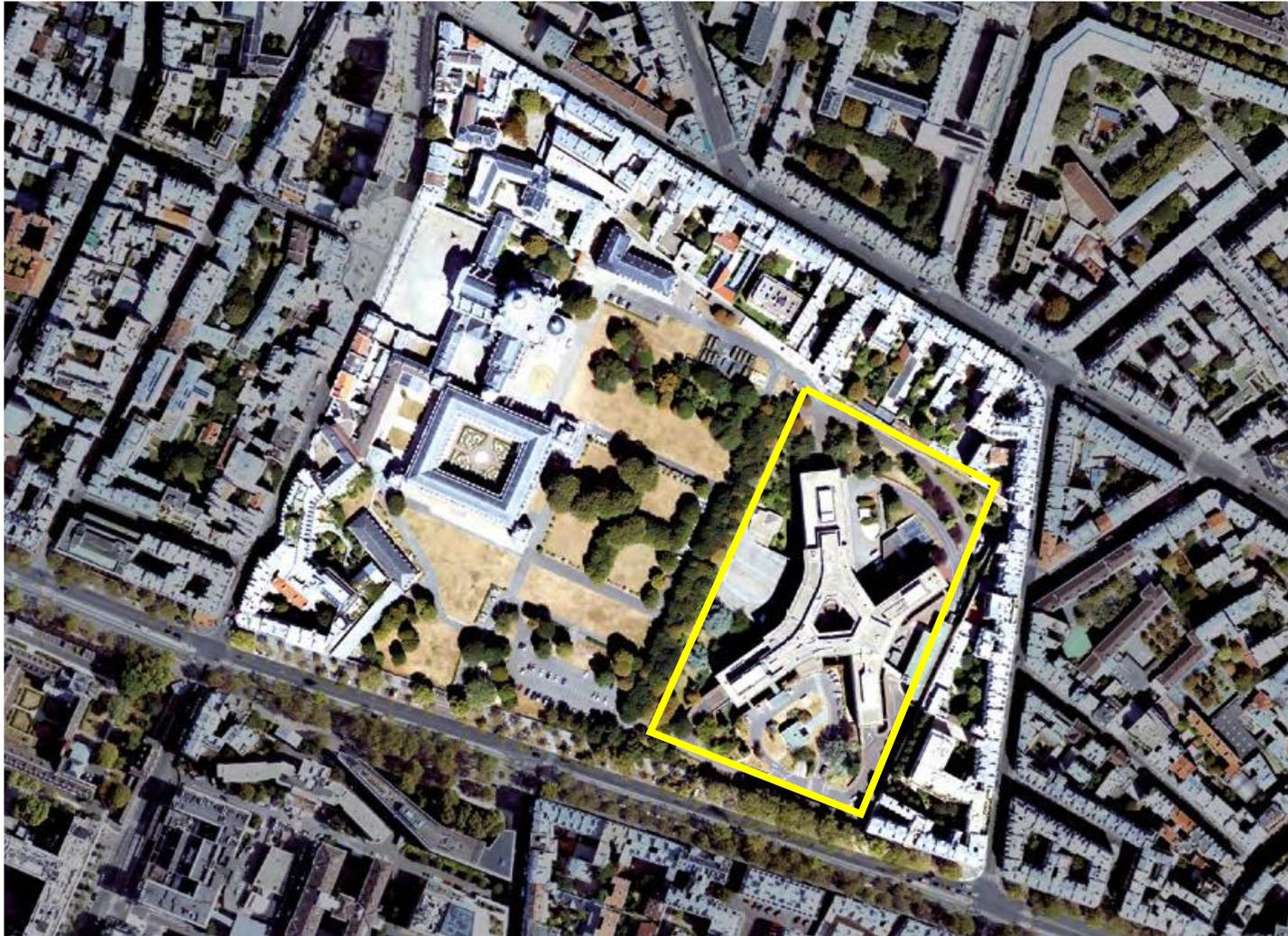
Les observations et propositions du public pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé ouvert du lundi 2 janvier à 8h30 au vendredi 3 février 2023 à 17h00 :

- Sur le site internet : www.parisantecampus-enquetepublique.fr
- Par courriel : parisantecampus@registre-dematerialise.fr



Programme Parisanté Campus

Périmètre foncier



Périmètre
de la
parcelle Du
projet



Programme PariSanté Campus

PariSanté Campus – premier site du projet



- Premier site du projet situé dans le 15^{ème} arrondissement ouvert fin 2021.
- Renforcer les synergies et l'interdisciplinarité, sans attendre la restructuration complète du site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-de-Grâce.
- Etape de transition a vocation à soutenir la dynamique entre les acteurs publics et privés du projet.
- Emergence d'activités communes de formation, de recherche et de développement économique au service de la santé numérique.
- Combinaison d'espaces propres à chaque acteur présent, et des espaces partagés favorisant les rencontres et la collaboration.
- À terme : activités entièrement transférées sur le site du Val-de-Grâce

Programme PariSanté Campus

Une programmation immobilière innovante au service du projet stratégique



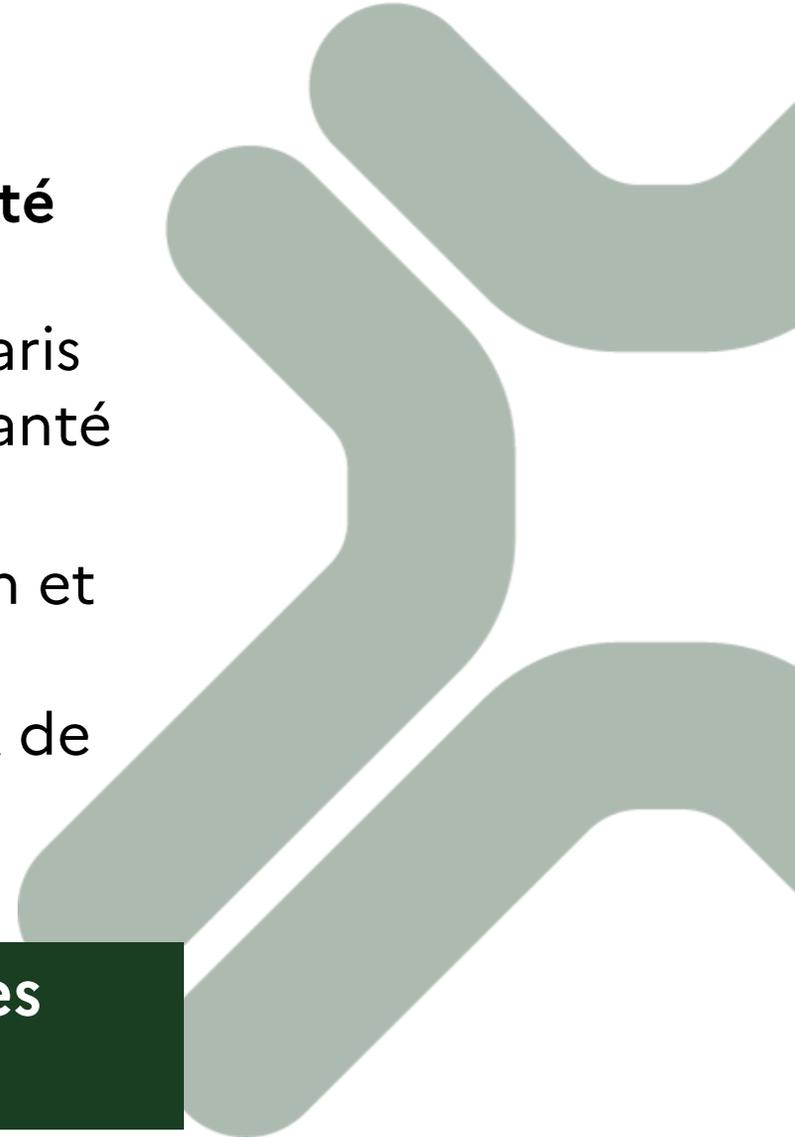
Programme PariSanté Campus

Programmation

Espace de formation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat de rang mondial, le programme PariSanté Campus intégrera :

- Une **partie publique** regroupant l'INSERM, l'Université Paris Sciences et Lettres, INRIA, l'Agence du Numérique en Santé et le Health Data Hub.
- Une **partie privée** regroupant des acteurs de l'innovation et de la recherche, des start-ups, des entreprises de taille intermédiaire et des grands comptes, ainsi que des lieux de médiation et autres opportunités de diversification immobilière.

Les surfaces privées seront **légèrement supérieures** aux surfaces publiques.



Programme PariSanté Campus

Programmation publique

Espace de bureaux

- Des chercheurs, des bio informaticiens, des personnels support à l'innovation et des personnels administratifs : fonction de siège + fonctions administratives liées à l'enseignement et à la recherche

Locaux d'expérimentation

- Exemples de projets menés : **Projet Ze[US]** et **QBIO**

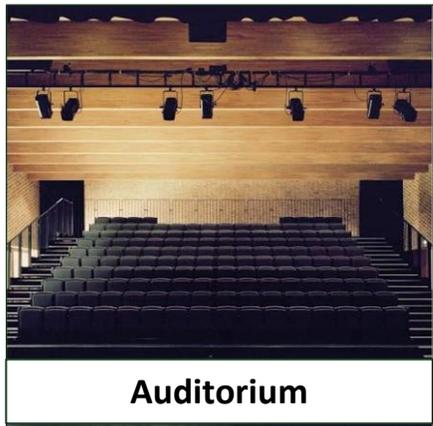
Locaux d'enseignement



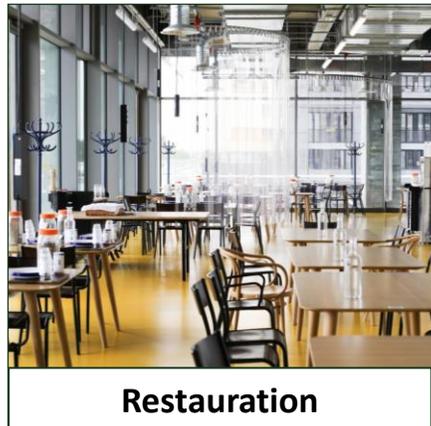
Programme PariSanté Campus

Programmation privée

- Des surfaces réservées à l'accueil des startups et spin off, et de grands-comptes
- Des surfaces réservées à des activités de diversification
- Des espaces de médiation collectifs



Auditorium



Restauration



Salles de réunion collectives



Lieu d'évènementiel

Programme PariSanté Campus

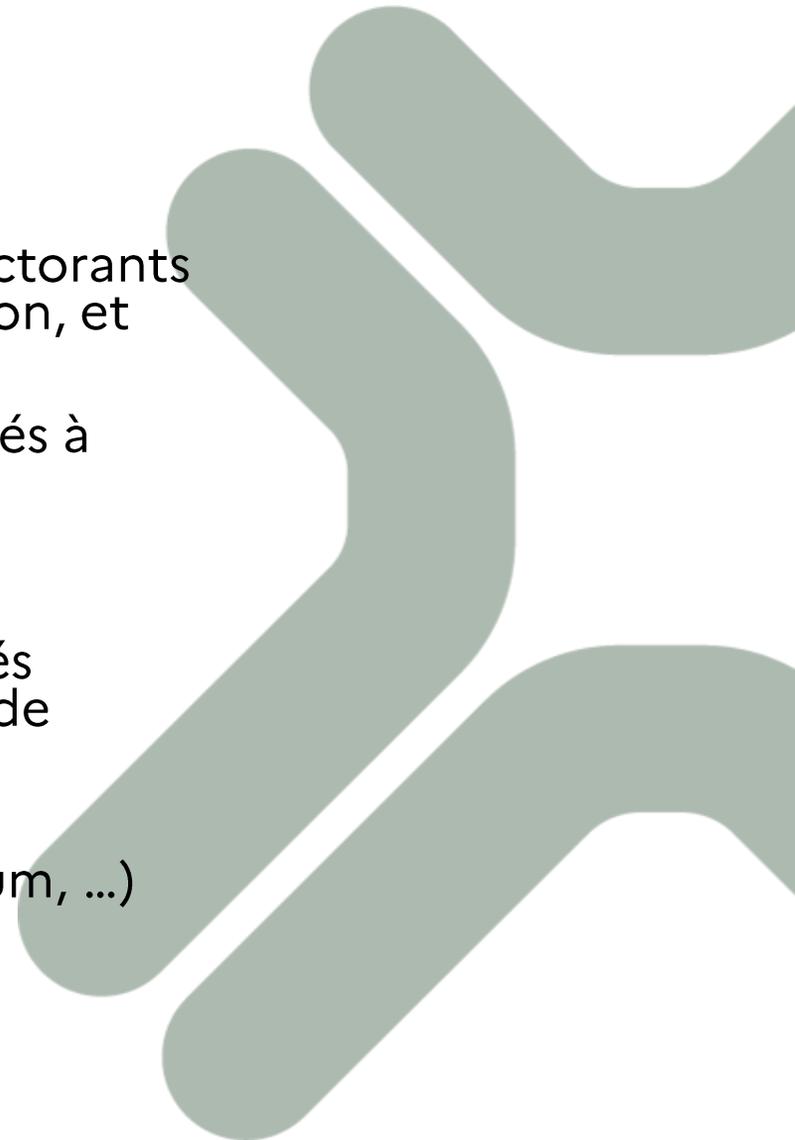
La répartition globale des surfaces

Partie publique : 48 %

- 26% : Espaces dédiés aux fonctions de recherche (chercheurs, doctorants et post-docs), bio-informaticiens, personnels support à l'innovation, et espaces dédiés aux fonctions support de chaque entité publique
- 22% : Locaux d'enseignement, laboratoires et espaces de travail liés à l'enseignement supérieur et à la recherche

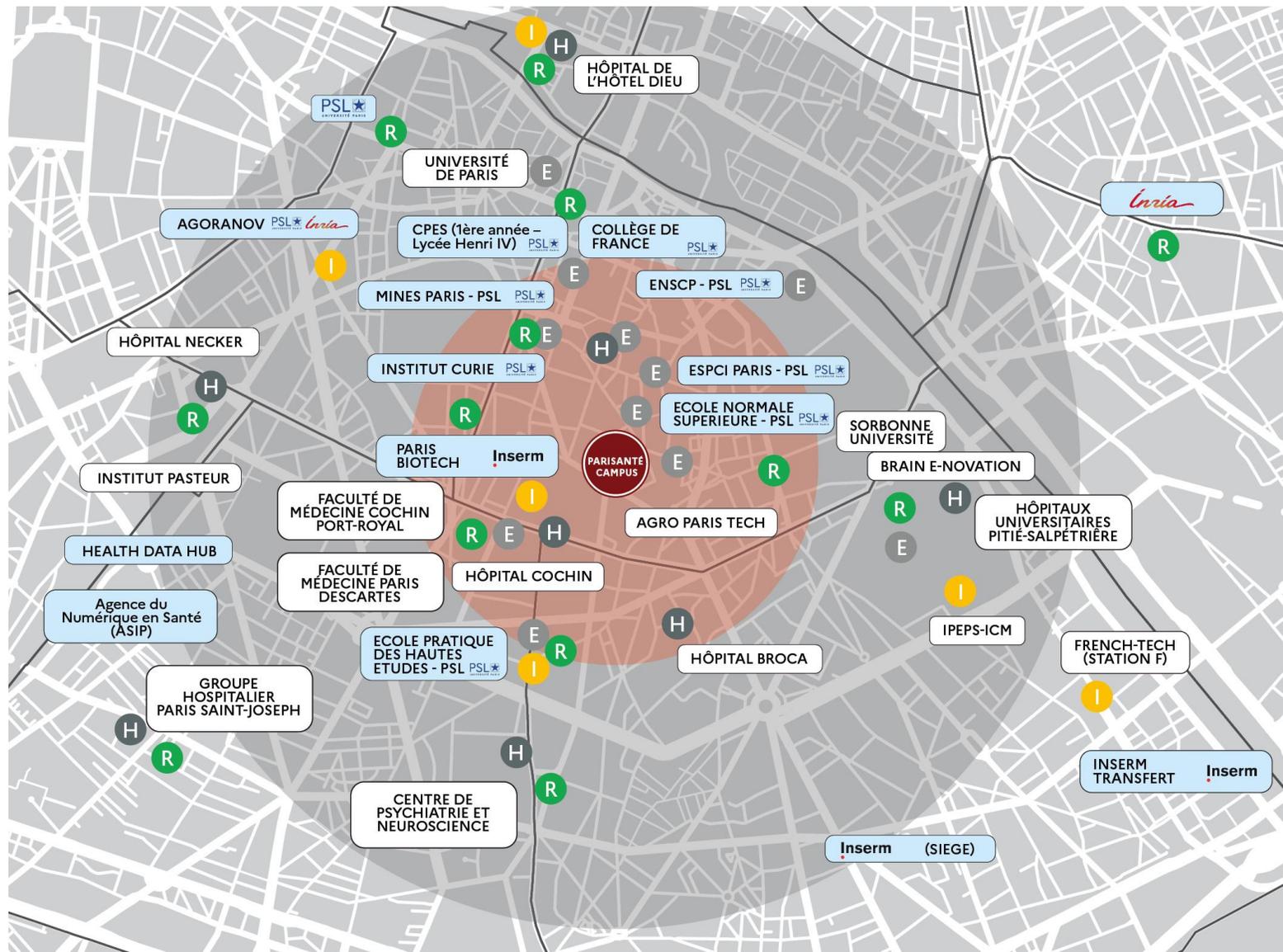
Partie privée : 52 %

- 38% : Espaces dédiés à la valorisation de la recherche, aux activités d'accompagnement des jeunes entreprises, espaces de travail et de laboratoires dédiés aux entreprises, à l'innovation et aux jeunes entreprises
- 11% : Equipements communs (par exemple restauration, auditorium, ...)
- 1% : Fonctions immobilières dédiées au futur gestionnaire du site
- 2% : Opportunités de diversification immobilière



Programme Parisanté Campus

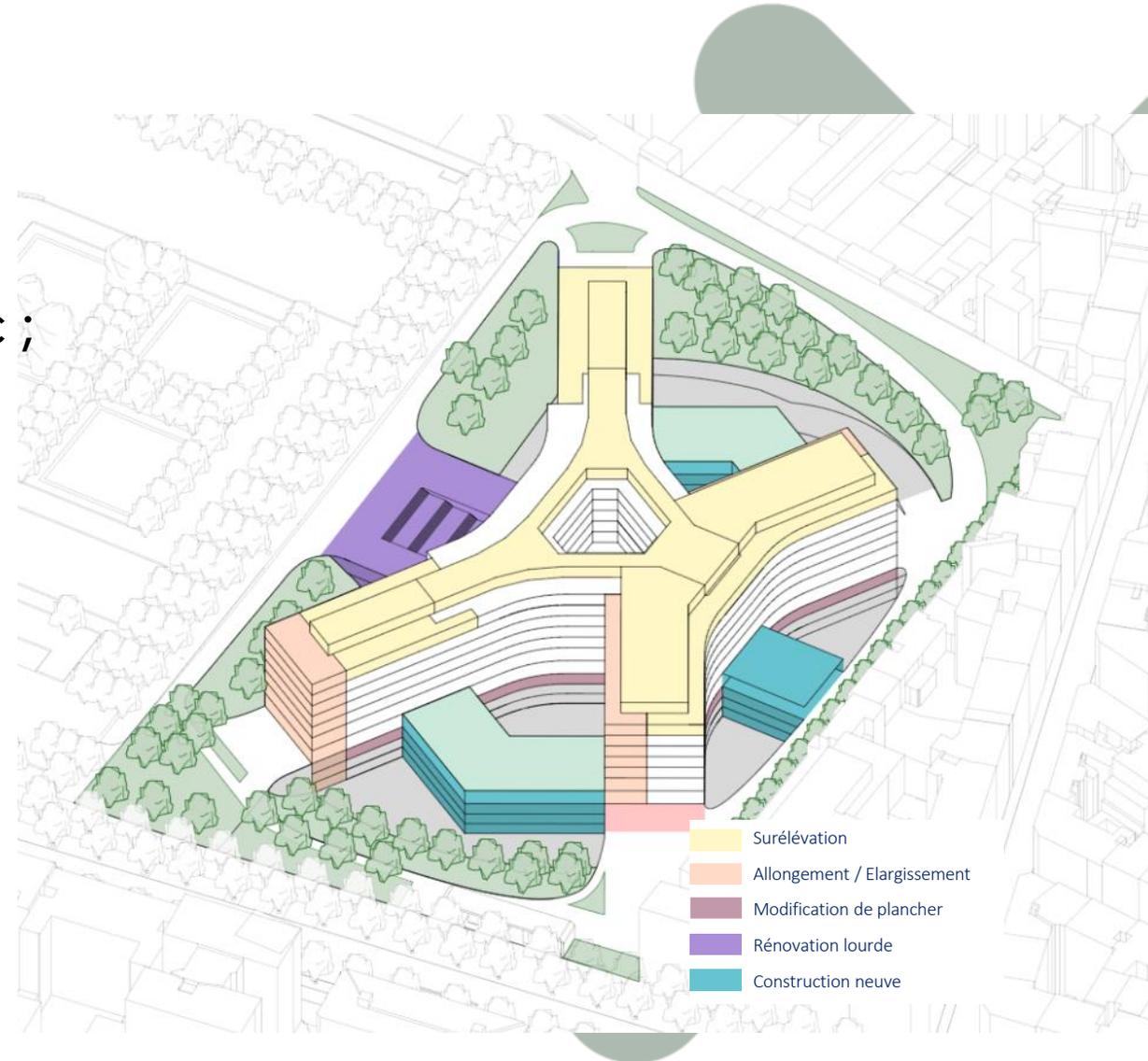
Offre de formation qui complète l'existant



Programme PariSanté Campus

Orientations pour la faisabilité architecturales, urbaines et paysagères

- Conserver sans le dénaturer le volume du « monobloc » ;
- Respecter la prédominance de hauteur de l'ancienne abbaye par rapport au monobloc ;
- Éviter toute modification de vue, de volumétrie et toute nouvelle construction visible en raison de la covisibilité avec l'abbaye, en développant de nouvelles surfaces respectant ces principes et permettant de recréer des synergies au sein du bâtiment ;
- Valoriser l'axe de composition est-ouest et maintenir la symétrie qui a présidé à la conception du bâtiment ;
- Créer des espaces paysagers de qualité et valoriser les espaces de pleine terre.



Evolution du programme Parisanté Campus

Résidence étudiants / chercheurs

- **Abandon du programme de résidence étudiants / chercheurs**
 - Bâtiment le long du boulevard de Port Royal :
 - ✓ Avis défavorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin de préserver les vues sur le site depuis le boulevard de Port-Royal.
 - ✓ Avis défavorable lors de la concertation préalable au titre de la préservation de l'état actuel du site, d'un point de vue patrimonial et urbain.
 - Résidence au sein du monobloc :
 - Contraintes techniques : accès indépendant complexes à garantir, et des règles de sécurité-incendie complexes.
- **Engagement du maître d'ouvrage à rechercher des capacités d'offre dans des résidences existantes ou à construire, pour permettre aux chercheurs et aux étudiants d'être hébergés à proximité.**

Evolutions du programme ParisSanté Campus

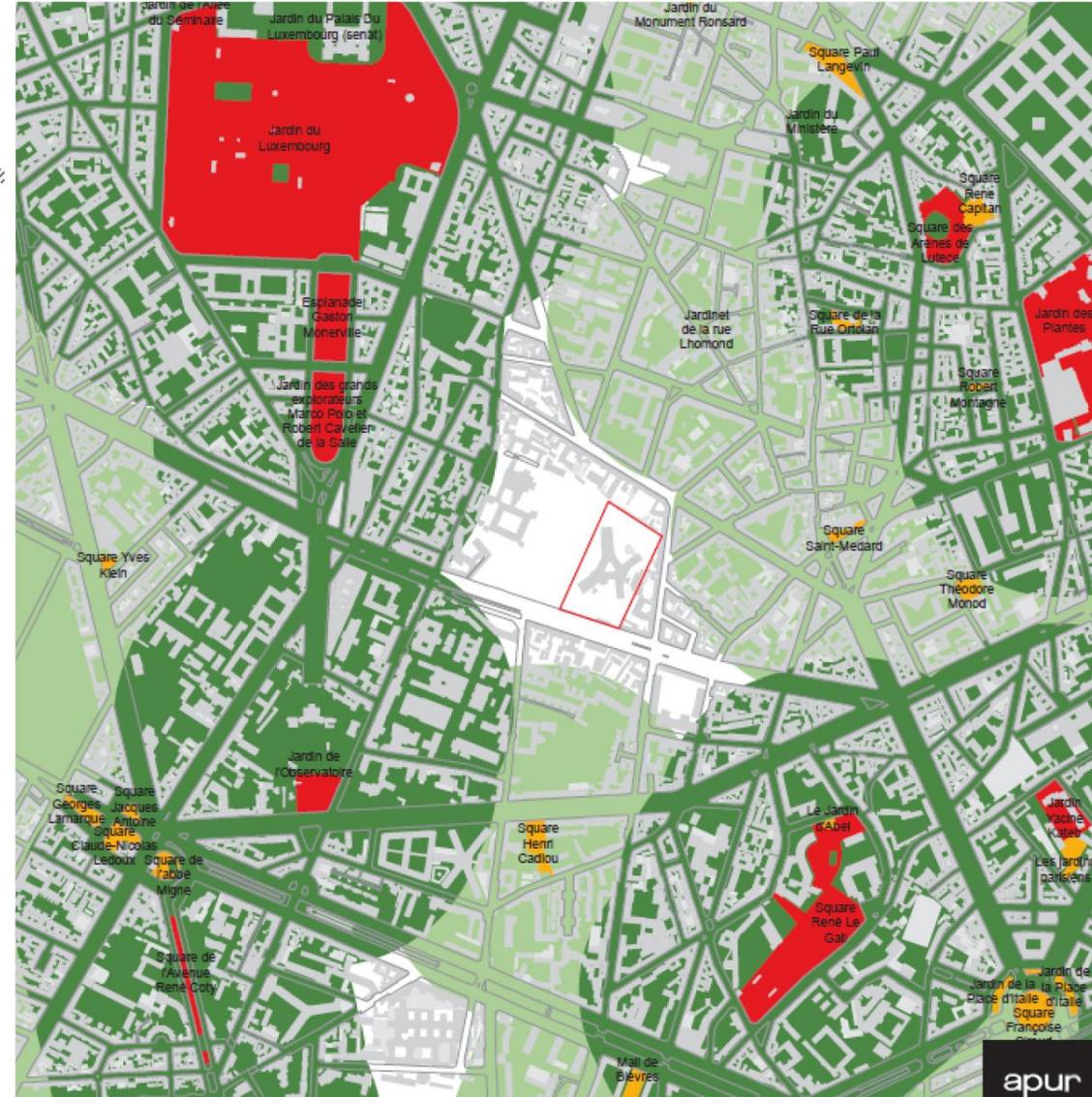
L'ouverture des jardins

- Combler en partie le **déficit en espaces verts** dans le quartier
- **Aménagement d'un nouveau jardin public** sur le site historique du Val-de-Grâce.

ACCESSIBILITÉ AUX ESPACES VERTS PUBLICS



- Espace vert public de plus de 5000m²
 - Espace vert public de moins de 5000m²
- Accessibilité 300m
- Aux espaces verts de plus de 5000m²
 - Aux espaces verts de moins de 5000m²



Les thématiques pour les travaux du comité de suivi

- L'aménagement paysager
- L'enjeu écologique
- Lien avec le public et les associations
- La charte de chantier à faibles nuisances
- L'information et la communication avec les riverains

Les informations délivrées dans le cadre du comité de suivi doivent respecter les règles de confidentialité des marchés publics.



Temps d'échanges



3 LES PROCHAINES ETAPES



Comité de suivi n°2 – Dates et ordre du jour

- Une nouvelle réunion au 1er trimestre 2023 avec l'ensemble des participants en présentiel
- A programmer : Visite des locaux de PariSanté Campus dans le 15^{ème} arrondissement



Restons en contact !

Le site internet de la concertation

www.concertation-parisantecampus.fr

- Possibilité de poser des questions en ligne
- Publication du diaporama et du compte-rendu du comité de suivi
- Publication d'un questionnaire pour les membres du comité

L'adresse email contact

Contact@concertation-parisantecampus.fr



Temps d'échanges





**Parisanté
campus**

